

<b>Zeitschrift:</b>	Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
<b>Herausgeber:</b>	Visarte Schweiz
<b>Band:</b>	- (1909)
<b>Heft:</b>	89
<b>Artikel:</b>	Rapport au Comité central de la Société des peintres, sculpteurs et architectes suisses, pour être soumis à l'Assemblée des délégués et à l'Assemblée générale, le 4 et 5 juillet 1909, concernant le bâtiment d'exposition
<b>Autor:</b>	Loosli, C.A.
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-626476">https://doi.org/10.5169/seals-626476</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 23.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

propositions de l'assemblée des délégués. Les négociations seront donc poursuivies de sorte que le Comité central pourra soumettre ses propositions aux sections par la voie du journal.

Mr. Jeanneret propose l'insertion du rapport de Mr. Loosli dans „L'Art Suisse“. Adopté.

Art. 10. Proposition de la section de Berne. Adoptée.

Art. 10 a et 10 b. Propositions de la section de Zurich. Adoptées.

La section de Lucerne retire sa proposition, espérant que le Comité central s'occupe plus activement que par le passé de la rédaction des articles du journal.

#### *Propositions individuelles.*

Mr. Trachsler désire que chaque section reçoive un numéro de „L'Art Suisse“, destiné à être intégré aux archives des sections. Adopté.

Mr. Vibert désire qu'à l'avenir une salle spéciale soit réservée aux sculptures dans nos expositions.

Mr. Righini fait remarquer qu'à Zurich dispose de vastes salles.

Mr. Süffert désire que la liste des propositions d'achat du „Turnus“ soit rédigée par le jury et non par les membres de la Commission fédérale des Beaux-Arts.

Mr. le Dr. Geiger parle dans le sens de la section d'Aarau et attire l'attention sur certains articles de journaux.

Mr. Emmenegger conteste la compétence en matière de l'assemblée générale et fait ressortir qu'il s'agit là d'une question interne du „Kunstverein“.

Mr. Righini propose que le Comité central présente la proposition Süffert au „Kunstverein“ sous la forme d'un désir. Adopté.

Mr. Silvestre, parlant de l'Exposition nationale de 1913, propose que chaque société expose séparément, et que le délégué du Comité central soit tenu à se conformer à ce désir dans ses pourparlers avec les comités compétents. Cette proposition est appuyée très chaudement, puis adoptée.

Mr. Jeanneret interpelle au sujet de l'exposition de Rome.

Le secrétaire central, Mr. Linck, donne lecture de la lettre de l'office fédéral des expositions dans laquelle il nous communiqua le programme tel qu'il a été transmis par le Département fédéral du Commerce et de l'Industrie.

Sur la proposition de Mr. Silvestre il sera adressé une lettre au Département du Commerce, pour savoir si la Suisse y sera représentée officiellement.

Mr. Hodler, président central, clôt les débats.

Le 1<sup>er</sup> secrétaire central:

**Linck.**

Le 2<sup>me</sup> secrétaire central:

**Tièche.**

## **Rapport**

au Comité central de la Société des peintres, sculpteurs et architectes suisses, pour être soumis à l'Assemblée des délégués et à l'Assemblée générale, le 4 et 5 juillet 1909, concernant

### **le bâtiment d'exposition.**

Monsieur le Président,

Messieurs,

Quelques jours après la nomination de votre rapporteur au poste de rédacteur de „L'Art Suisse“, donc dans la première quinzaine du mois d'octobre dernier, M. Hodler, président central, me chargea, en exécution des décisions prises par la dernière Assemblée générale, d'étudier dans le plus bref délai possible la question de l'érection d'un bâti-

ment d'exposition et de lui en rapporter en lui soumettant des propositions.

L'examen minutieux de cette question démontra, qu'avant tout il était indispensable de s'orienter sur deux points, sans quoi un travail utile ne pouvait être fait. Le premier point était celui de la construction, et par là-même purement technique, le second celui des finances.

Afin de nous orienter quelque peu sur le coût probable d'un tel bâtiment, M. Hodler commanda à notre membre, M. Indermühle, architecte à Berne, l'élaboration d'un projet idéal et celle d'un devis sommaire du coût probable. Les indications que M. le président central joignit à sa commande furent les suivantes:

1. Le bâtiment devra se conformer à toutes les exigences d'un bâtiment d'exposition moderne;

2. Il sera assez spacieux pour recevoir les grandes expositions nationales, notamment le Salon.

En d'autres termes, il faudra de la place pour 1200 œuvres.

M. Indermühle se mit à la besogne sans retard, et soumit en très peu de temps un projet idéal, se conformant aux indications qui viennent d'être énoncées, et dont il évaluait le coût, sans compter toutefois celui du terrain, à 250 000 frs. au maximum.

Un devis sommaire laissait prévoir en plus, que l'entretien et la gestion de l'entreprise absorberait une somme de 7000 frs. par an et que le coût du terrain serait dans le cas le plus favorable de 150 000 frs.

Votre rapporteur se mit sans tarder en relation avec des gens d'affaires, pour s'entendre avec eux au sujet de la réalisation financière du projet.

Afin de travailler rapidement et ne point être entravé dans ses démarches, il pria le Comité central au commencement de décembre a. p. de lui donner plein-pouvoir, afin de traiter au nom du Comité les questions de finance et d'acquisition de terrain, sous réserve pourtant de l'approbation ultérieure du Comité. L'acte de procuration lui fut donné le 10 décembre et signé de tous les membres du Comité central. Les signatures furent légalisées le 19 décembre par devant le notaire et votre rapporteur entama sans retard des relations avec les maisons de banque. Avec l'assistance d'un homme de finance de confiance il élabora avant tout un plan de finance, basé sur le principe d'un emprunt d'obligations à primes. Ce plan est joint au présent rapport et fut imprimé sans retard afin d'être soumis au plus vite aux instituts financiers, pour qu'ils l'examinent et qu'ils en rapportent.

Toutes les banques avec la direction desquelles votre rapporteur conféra, trouvèrent le plan soumis très acceptable, sous restriction pourtant de quelques points secondaires, se rapportant surtout à la durée prévue de l'amortissement et à la méthode à suivre pour l'émission des primes. Par contre ils ne manquèrent pas de faire remarquer à votre rapporteur, que le moment d'émission d'un projet pareil était des plus inopportuns, le public ayant assez eu de loteries cantonales pour en être fatigué, et la dépression financière et commerciale étant telle qu'il n'y avait aucun espoir de placer nos obligations.

Par contre la „Schweizerische Vereinsbank“, la „Banque cantonale de Berne“ et la „Caisse d'Epargnes et de Prêts à Berne“ déclarèrent être prêts à examiner d'autres solutions financières et de les prendre en main, du moment que nous pourrions soumettre un projet acceptable. La direction de la Caisse d'Epargnes et de Prêts fut même assez aimable pour proposer à votre rapporteur une autre base financière et se déclara prête à examiner et à critiquer

tout projet financier que nous pourrions lui soumettre plus tard.

Toutefois un second plan financier ne fut pas rédigé depuis, par la raison que cela ne pourra se faire que du moment que nous aurons des données solides concernant la question du terrain et celle des subventions.

Pour ce qui concerne la question du terrain et de l'emplacement, il faut se rappeler qu'il avait été question à l'Assemblée générale de l'année dernière, d'ériger un bâtiment d'exposition suisse à Berne, dont le manque de locaux convenables entrave sérieusement le développement artistique. En outre votre rapporteur savait que l'état de Berne n'était pas à même de subventionner l'entreprise d'une manière suffisante en espèces, et c'est pour cette raison qu'il soumit, après avoir conféré avec les membres du gouvernement bernois en question, le 18 décembre a. p., une pétition au Comité central, adressée au Conseil d'Etat du canton de Berne, dont la conclusion aboutissait dans la requête qui suit:

„Le Conseil d'Etat du canton de Berne est prié de prendre la décision:

„Que le terrain devant l'observatoire soit alloué à titre gracieux à la S. d. P. S. & A. suisses pour y ériger un bâtiment d'exposition, c. à. d. que cette requête soit recommandée à la sanction du Grand Conseil de l'Etat de Berne.“

La Direction cantonale des Travaux Publics, qui devait avant tout prendre position vis-à-vis de cette pétition, nous donna l'assurance, par la voix de son chef, M. Könitzer, Conseiller d'Etat, qu'elle recommanderait notre pétition au gouvernement aussi bien qu'au Grand Conseil. Mais en même temps elle demanda qu'on lui soumit un projet adapté au terrain en question. M. Indermühle fut chargé de l'élaboration de ce projet et notre cause est encore pendante à l'heure qu'il est, la Direction des Travaux Publics n'ayant pas pu terminer à temps son examen, pour soumettre notre pétition au Grand Conseil lors de sa session au mois de mai dernier.

Voilà la raison pour laquelle votre rapporteur n'élabora pas un second projet financier. Quoiqu'il soit très probable que le gouvernement bernois et le Grand Conseil fassent droit à notre requête, nous ne savons pas quelles conditions le gouvernement liera à son don, et il est évident que la somme dont nous aurons besoin sera sensiblement influencée par la décision gouvernementale.

A peu près en même temps que cette pétition fut soumise au gouvernement bernois, votre rapporteur conféra aussi avec le chef du Département fédéral de l'Intérieur, afin de s'orienter si et dans quelle mesure la Confédération serait disposée à subventionner notre entreprise.

M. le Conseiller fédéral Ruchet, qui voulut bien me recevoir en longue audience, se défendit avec la plus grande énergie contre le projet d'un bâtiment d'exposition quasi fédéral à Berne. Il déclara très nettement qu'il ne recommanderait aucune subvention pour cette entreprise, mais qu'on le trouverait toujours disposé à subventionner des locaux d'exposition pouvant recevoir le Salon dans n'importe quelle ville de la Confédération. Il se déclara adversaire par principe à tout ce qui se rapprocherait à la centralisation des expositions de Beaux-Arts, parce que cela exciterait des rivalités qu'il valait mieux écarter de prime abord. Par contre il ne serait pas opposé à une subvention d'un bâtiment que feraient les artistes avec l'appui du gouvernement bernois et de corporations qui voudraient bien leur venir en aide.

En une séance de délégués de notre Comité central (représenté par MM. Boss, Linck, Tièche et votre rapporteur) et la sous-commission de la Commission fédérale des

Beaux-Arts préposée à l'étude spéciale des questions de locaux d'exposition (représentée par MM. Mangold, Bouvier et le docteur Diem), séance qui eut lieu peu de temps après, nous nous entendimes, vis-à-vis des déclarations formelles et réitérées du Département, que la Commission fédérale des Beaux-Arts ne maintiendrait plus le projet d'un bâtiment quasi fédéral, mais qu'elle demanderait partout où cela serait faisable des subides pour tous les locaux d'exposition qui pourraient être érigés.

D'autres subventions seront certainement à obtenir de la municipalité et la commune de bourgeoisie de la ville de Berne, quoique ses subventions seront, vu l'état de leur finances, des subides annuels et non de grosses subventions à fonds perdu.

Des démarches pour obtenir des subventions des corporations bernoises, des sociétés de Beaux-Arts, etc. n'ont pas encore été faites, par la raison que la situation n'est pas encore assez claire pour nous permettre la rédaction d'un projet de financement définitif.

Le fait que le Département fédéral de l'Intérieur se prononça d'une manière si intransigeante contre l'érection d'un bâtiment d'exposition quasi fédéral, amena la section de Berne à examiner la question d'ériger ce bâtiment à ses risques et périls, et elle prit une décision en ce sens. Votre Comité central décida en conséquence de modifier la requête adressée au gouvernement bernois en ce sens, que le don éventuel du terrain pourra être fait au bénéfice de la section de Berne.

En présence de ce nouvel état des choses, le Comité central et votre rapporteur ne se crurent point dans l'obligation de soumettre à l'Assemblée des délégués et à l'Assemblée générale n'importe quelle proposition. Par contre, le Comité central décida dans sa séance du 21 mai a. c. de charger le soussigné de la rédaction d'un rapport détaillé qui serait soumis à la discussion de l'Assemblée, et d'en attendre les décisions et les directives ultérieures.

Si votre rapporteur se permet toutefois d'exprimer son opinion personnelle, ce serait pour émettre l'avis, qu'il serait prudent de ne pas prendre de décisions de principe jusqu'à l'éclaircissement de la situation actuelle, et de donner au Comité central la compétence de prendre les décisions qu'il jugera nécessaire en présence de faits nouveaux.

En plus l'Assemblée générale devra se prononcer si elle est d'accord avec la transmission de l'entreprise à la section de Berne. Dans ce cas la question du bâtiment d'exposition devient une affaire de la section bernoise et tombe hors de discussion.

Veuillez agréer, Monsieur le Président et Messieurs, l'expression de ma haute estime.

Bümpliz, le 18 juin 1909.

Le rapporteur:  
C. A. Loosli.

## Rapport

au Comité central de la Société des peintres, sculpteurs et architectes suisses, pour être soumis à l'Assemblée des délégués et à l'Assemblée générale, le 4 et 5 juillet 1909, concernant

## Nos relations avec la société Suisse des Beaux-Arts.

Monsieur le Président,  
Messieurs,

Vers la fin de l'année dernière M. le président central, lors d'une de ses visites à Berne chargea, votre rapporteur d'examiner la question et d'en référer en temps opportun,